De quoi s'agit-il?

Les règles de fabrication, d'importation et d'utilisation des produits chimiques dans l'Union européenne sont conçues pour répondre aux besoins des entreprises et de la société, qui souhaitent des produits chimiques plus sûrs.

Le règlement **REACH** vise à gérer les risques des produits chimiques et à promouvoir la compétitivité et l'innovation par le biais de processus d'enregistrement, d'évaluation, d'autorisation et de restriction.

Le règlement CLP facilite le commerce mondial et améliore la sécurité des travailleurs et des consommateurs en mettant en œuvre le système général harmonisé des Nations unies de classification, d'étiquetage et d'emballage des produits chimiques dans l'UE.

Ces règlements mettent en place un système commun destiné à assurer un niveau élevé de protection de la santé humaine et de l'environnement dans l'UF.

Que dois-je faire?

Cela dépend de votre rôle dans la chaîne d'approvisionnement, du degré de dangerosité des substances que vous utilisez et de la facon dont vous les utilisez

L'outil Navigator de l'ECHA peut vous aider à déterminer ce qui vous concerne. https://echa.europa.eu/fr/identify-your-obligations

Connaissez vos produits chimiques

Vous fournissez des produits chimiques? - Vous devez recueillir des informations afin de classifier, d'étiqueter et d'enregistrer les substances que vous fabriquez ou importez et de conseiller vos clients sur la facon de les utiliser en toute sécurité.

https://echa.europa.eu/fr/regulations/reach/registration https://echa.europa.eu/fr/regulations/clp/ understanding-clp

Vous utilisez des produits chimiques? - Vous devez mettre en œuvre les conseils de gestion des risques transmis par vos fournisseurs ou les informer si cela n'est pas approprié. http://echa.europa.eu/fr/downstream

Faites attention aux «substances extrêmement préoccupantes»

Les produits chimiques les plus dangereux sont inscrits sur la liste des «substances extrêmement préoccupantes». Ces produits peuvent provoquer des cancers, perturber les systèmes hormonaux, s'accumuler dans la nature et les organismes vivants et occasionner des effets irréversibles pour la santé humaine et l'environnement.

Cette liste est mise à jour deux fois par an. Consultez:

https://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table

Si votre substance figure dans cette liste, elle peut être sélectionnée en vue d'une autorisation, ce qui signifie que vous devrez demander une autorisation pour continuer à l'utiliser.



Combien cela coûte-t-il?

Le règlement REACH impose le paiement de redevances et de taxes à l'ECHA. Plus votre entreprise est petite, moins les redevances et les taxes sont élevées. Consultez: https://echa.europa.eu/fr/sme

Les autres frais peuvent dépasser le montant des redevances. Ils dépendront de vos obligations spécifiques, de la nécessité de produire ou d'acheter des données, de votre choix de recourir à des consultants ou de la nécessité/décision de trouver des produits chimiques plus sûrs à la place de produits dangereux.

Où trouver des informations et de l'aide?

Utilisez le site internet de l'ECHA pour obtenir des informations, des conseils, des réponses à vos questions et une aide.

https://echa.europa.eu/fr/subscribe

La terminologie juridique et les informations clés pour les entreprises sont fournies dans les 23 langues officielles de l'UE. https://echa-term.echa.europa.eu/

Vous pouvez également consulter le site internet de l'ECHA pour obtenir des informations sur les propriétés, la classification et l'utilisation sûre des produits chimiques sur le marché de l'UE.

Contactez:

- vos fournisseurs et clients pour les substances ou produits spécifiques;
- votre organisation industrielle pour des conseils et des informations spécifiques à votre secteur:
- votre service d'assistance national REACH et CLP pour les questions relatives à la conformité:
- le service d'assistance de l'ECHA pour obtenir de l'aide sur les outils que vous devez utiliser. https://echa.europa.eu/fr/support/



Qu'est-ce que cela signifie?

Libre circulation des produits chimiques Les mêmes règles s'appliquent à toutes les entreprises de l'UE.

Pas de données, pas de marché

Il est illégal de fabriquer, d'importer, de commercialiser et d'utiliser des substances non enregistrées. Cette règle s'applique à toutes les substances telles quelles ou contenues dans des mélanges.

Communication au sein de la chaîne d'approvisionnement

Tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement (fabricants, importateurs, formulateurs, distributeurs et détaillants) ont un rôle à jouer pour assurer la communication des propriétés dangereuses et l'utilisation sûre des produits chimiques.

https://echa.europa.eu/fr/communication-in-the-supply-chain

Les **consommateurs** ont le droit de demander et de recevoir des informations si leurs produits contiennent des substances extrêmement préoccupantes pour leur santé et l'environnement.

Bénéficiez d'un avantage commercial

Les règlements REACH et CLP sont conçus pour promouvoir le remplacement des produits chimiques les plus dangereux. Vous pouvez transformer des obligations juridiques en opportunités commerciales en renonçant à ces substances à un stade précoce.

D'après les informations dont vous disposez sur les substances que vous fabriquez, importez ou utilisez, pouvez-vous trouver une substance de remplacement plus sûre avant vos concurrents et acquérir ainsi un avantage commercial?

Répondez aux consultations publiques de l'ECHA si vous avez développé ou si vous utilisez des substances de remplacement à la place de substances extrêmement préoccupantes. https://echa.europa.eu/fr/public-consultations

Est-ce que cela s'applique à mon entreprise?

Est-ce que votre entreprise:



Formule des mélanges chimiques?

p. ex. colorants, huiles pour moteurs, savons et détergents



Fabrique ou importe des substances ou des mélanges chimiques?

p. ex. acétone, phénol, peintures, lubrifiants



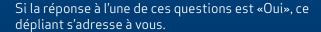
Fabrique ou importe des articles de consommation?

p. ex. meubles, vêtements, appareils électroménagers



Utilise des produits chimiques?

p.ex. pour le revêtement ou le nettoyage



Il décrit vos droits et responsabilités en vertu des règlements REACH et CLP, qui s'appliquent à tous les secteurs industriels et toutes les entreprises traitant des produits chimiques dans l'Union européenne, en Islande, au Liechtenstein et en Norvège.

Le respect des exigences juridiques vous aidera à gérer les risques chimiques au sein de votre entreprise et à jouer votre rôle dans la protection de la santé humaine et de l'environnement.

Vous serez en mesure de répondre aux attentes de vos clients, qui souhaitent des produits chimiques et des produits plus sûrs, ce qui peut également renforcer votre image de marque.

Commencez ici: https://echa.europa.eu/fr/sme

ECHA-17-P-01-FR © Agence européenne des produits chimiques, 2017 Reproduction autorisée, moyennant mention de la source



La sécurité des produits chimiques et votre entreprise







18-118-FR-N - ISBN: 978-92-9020-797-9 - DOI: 10.2823/7